



Fiche Signalétique

Tourney® Fongicide

1. PRODUIT CHIMIQUE ET FOURNISSEUR

Nom du produit: Tourney® Fongicide
Numéro d'homologation, Loi sur 30928 les produits antiparasitaires:
Référence(s) VC: 1585
Synonyme(s): Adorn Fongicide, Metconazole 50 WDG,
Produit signalement: Fongicide

FABRICANT/DISTRIBUTEUR
VALENT CANADA, INC.
3-728 Victoria Road South
Guelph, Ontario N1L 1C6
(519) 767-9262

NUMÉROS de TÉLÉPHONE d'URGENCE
URGENCE SANTÉ OU
DEVERSEMENT (24 h):
(800) 682-5368
TRANSPORTS (24 h): CHEMTREC
(800) 424-9300 ou (202) 483-7616

INFORMATIONS SUR LE PRODUIT
Produits agricoles: (800) 682-5368

Le SDS courant est disponible par notre site Web (www.valent.ca) ou en appelant les nombres d'information sur le produit ont énuméré ci-dessus.

2. IDENTIFICATION DES RISQUES

Aperçu des urgences

- ATTENTION**
- Conserver hors de la portée des enfants
 - Nocif en cas d'ingestion
 - Éviter tout contact avec les yeux
 - Évitez de respirer la brume ou les vapeurs
 - Peau de cause de mai et irration respiratoire
 - Irritation d'oeil de modeste de cause de mai

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Toxicité aiguë (Principales voies d'exposition): Aucun à notre connaissance

Contact oculaire aigu: Ce produit risque de provoquer une irritation mineure et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre irritation et inflammation éventuelle.

Contact cutané aigu: Ce produit risque de provoquer des irritations de peau minimes et/ou de courte durée. En cas d'exposition, les effets nocifs escomptables peuvent comprendre de l'irritation et éventuellement une légère inflammation. Ce produit est d'une toxicité minime lorsqu'il est absorbé par la peau. Ce produit n'est pas sensé provoquer de réactions allergiques cutanées.

Ingestion aiguë: Ce produit est légèrement toxique en cas d'ingestion.

Inhalation aiguë: La toxicité de ce produit est minime en cas d'inhalation. Toute exposition à de fortes

Numéro d'appel d'urgence: (800) 892-0099
Numéro de révision: 12

N° de la fiche signalétique: CAN-0307
Date de révision: 01-23-2018

concentrations aériennes risque de provoquer des irritations respiratoires. Les signes et symptômes peuvent comprendre, entre autres, écoulement nasal, maux de gorge, toux et difficultés respiratoires.

Toxicité chronique (y compris le cancer): Dans le long terme (> ; 28 études de jours), effets toxiques produits techniques de fongicide de Metconazole sur le foie, sang, rate, rein et appareil gastro-intestinal. Des adénomes et les adénocarcinomes accrus de foie ont été observés chez les souris, mais ces tumeurs sont peu susceptibles d'être appropriées aux humains.

Cette matière contient de faibles quantités de silice cristalline. L'inhalation répétitive de grandes quantités de poudre de silice pendant une période prolongée risque d'aboutir en silicose, maladie progressive et handicapante. Les symptômes comprennent essoufflement, douleurs de poitrine et réduction de capacité pulmonaire. Le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) a déterminé que la silice cristalline respirable est probablement cancérigène. Le NPT (Programme National de la Toxicologie) a classifié la silice cristalline respirable en tant que substance vraisemblablement cancérigène.

Toxicité de croissance (malformations congénitales): Aux doses produisant la toxicité maternelle on a observé des malformations dans les foetus des rats et des lapins traités avec du fongicide de Metconazole technique pendant la gestation.

Toxicité pour la reproduction: Le fongicide de Metconazole technique a été examiné dans une étude de reproduction de rat de 2 générations. Aux doses maternellement toxiques, des effets ont été notés sur le recyclage d'oestrogène, la taille de civière, la longueur de gestation et le poids corporel de chiot.

Signes et symptômes d'effets systémiques: donnée non disponible

Conditions médicales potentiellement aggravées: Les individus avec les maladies de préexistence du foie ou du sang ont pu avoir augmenté la susceptibilité à la toxicité des expositions excessives.

Se reporter à la section 11 pour une discussion complète sur les données toxicologiques dont est issue cette évaluation. Se reporter à la section 15 pour la législation applicable.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

| Nom Chimique | No de CAS | Weight-% | Objet |
|--------------|---------------|----------|--------------------|
| Metconazole | 125116-23-6 | 30 - 60 | Matière active |
| Autres | Various CAS#s | 30 - 60 | Autres ingrédients |

4. PREMIERS SOINS

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE (800) 682-5368

Munissez-vous du récipient ou de l'étiquette du produit lorsque vous appelez le centre antipoison ou un médecin ou lorsque vous partez vous faire soigner. Vous pouvez également composer le **1-800-682-5368** pour des renseignements sur les interventions médicales d'urgence.

Contact avec les yeux:

Tenir l'œil ouvert et rincer lentement et délicatement à l'eau pendant 15 ou 20 minutes. Le cas échéant, retirer les verres de contact après les 5 premières minutes, puis continuer le rinçage de l'œil. Faire appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Contact avec la peau:

Retirer les vêtements contaminés. Rincer la peau immédiatement à l'eau courante pendant 15 ou 20 minutes. Faire appel au service antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement.

Ingestion:

Faire immédiatement appel au centre antipoison ou à un médecin pour conseils de traitement. Faire boire un verre d'eau lentement par la victime si elle est capable d'avaler. Ne pas provoquer de vomissement, sauf ur l'indication expresse du centre antipoison ou du médecin. Ne pas administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente.

Inhalation:

Sortir la victime au grand air. Si la victime ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance avant d'administrer la respiration artificielle, et si possible, préférablement par bouche-à-bouche. Faire appel au centre antipoison ou à docteur pour conseils de traitement ultérieur.

Avis aux médecins:

Administrer un traitement symptomatique. Il n'existe aucun antidote.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Point d'éclair: Sans objet
INFLAMMATION SPONTANÉE: No data available
MOYENS D'EXTINCTION: Eau pulvérisée, dioxyde de carbone, mousse, poudre chimique.

LIMITE INFÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR (%): Sans objet
LIMITE SUPÉRIEURE D'INFLAMMABILITÉ DANS L'AIR: Sans objet

CLASSIFICATION NFPA:

| | |
|-----------------|--------|
| Santé : | 0 |
| Inflammabilité: | 0 |
| Réactivité : | 0 |
| Spécial : | Aucune |

(Minime–0, légère–1, modérée–2, élevée–3, extrême–4). Ces valeurs sont obtenues par estimation professionnelle. Les valeurs n'étaient pas indiquées dans les formules ou évaluations publiées par la NFPA (National Fire Protection Association).

CONSIGNES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE: Les gaz émis lors de la combustion de cette matière peuvent être toxiques. Éviter l'inhalation de la fumée ou des embruns émis. Éviter tout contact physique et matériel avec les retombées et produits de ruissellement. Limiter au maximum la quantité d'eau d'extinction. Ne pas pénétrer dans un endroit fermé sans protection complète comprenant un respirateur autonome. Cerner et isoler les écoulements et débris en vue de leur élimination appropriée. Décontaminer les équipements de protection individuelle et le matériel de lutte contre l'incendie avant de les réutiliser. Lire le document en entier.

Produits de décomposition dangereux: Oxydes de sodium, de soufre et de phosphore

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE VALENT : (800) 682-5368

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE CHEMTREC : (800) 424-9300

SUIVRE LES PRÉCAUTIONS DE LA SECTION 8 : PROTECTION PERSONNELLE

Arrêter la source de déversement si on peut le faire sans risque. Contenir le déversement pour prévenir toute contamination ultérieure du sol, des eaux souterraines et de l'eau de surface. Pour plus d'information sur les mesures en cas de déversement, se référer au Guide Nord-Américain de Réponse de Secours.

Référence UN/NA: Sans objet **Guide des mesures d'urgence:** Sans objet

POUR DÉVERSEMENTS TERRESTRES:

CONFINEMENT: Limiter les poussières aériennes. Éviter l'écoulement vers les réseaux d'eaux pluviales ou autres plans d'eau.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Aspirez ou balayez la matière et versez-la dans un conteneur à déchets chimiques. Laver la zone avec de l'eau savonneuse. Récupérer également l'eau de lavage à l'aide des produits absorbants et verser dans un conteneur à déchets chimiques.

POUR DÉVERSEMENTS AQUATIQUES:

CONFINEMENT: Cette matière se disperse ou se dissout dans l'eau. Colmater la fuite. Contenir et isoler afin d'éviter toute contamination ultérieure des terres, de l'eau de surface et de la nappe phréatique.

NETTOYAGE: Nettoyer immédiatement tout déversement. Absorber la matière à l'aide d'un produit inerte. Récupérer l'eau contaminé pour traitement ou évacuation.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

Manipulation:

Évitez le contact avec les yeux, la peau ou l'habillement. Lavez les mains avant chewing-gum de consommation, de boissons, utilisant le tabac ou employer la toilette. Utilisez les vêtements de protection et l'équipement en manipulant ce produit. Les lunettes ou l'eyeware protecteur, les gants, la chemise long-sleeved, le long pantalon, les chaussettes et les chaussures sont approprié.

Stockage:

Maintenez le pesticide dans le récipient original. Ne stockez pas ou ne transportez pas près de la nourriture ou de l'alimentation. Ne souillez pas la nourriture ou l'alimentation. Ne mettez pas le concentré dans la nourriture ou les récipients de boissons. Ne diluez pas le concentré dans la nourriture ou des récipients de boissons. Entreposé dans un endroit frais et sec, à partir de la chaleur, de flamme et d'acides forts. Magasin dans l'endroit frais, sec, bloqué. Ne pas utiliser ni entreposer dans et autour de la maison.

8. MESURES DE PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION/PROTECTION

L'UTILISATEUR EST TENU DE LIRE ET DE RESPECTER L'ENSEMBLE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE DU PRODUIT.

YEUX & VISAGE: Ne pas laisser ce produit entrer en contact avec les yeux. Tout contact avec les yeux doit être évité en portant des lunettes de sécurité.

PROTECTION RESPIRATOIRE: Utiliser ce produit exclusivement dans des endroits bien ventilés. Si la ventilation n'est pas suffisante pour limiter les concentrations aériennes aux niveaux d'exposition réglementaires, il convient de porter un appareil respiratoire approuvé.

PROTECTION de la PEAU & MAIN: Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Minimiser le contact avec la peau en portant des vêtements et des gants de protection.

Limites d'exposition

| Nom Chimique | LEMT au Canada |
|--------------|----------------|
| Metconazole | Aucune |
| Autres | Aucune |

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Forme: Granulé
Couleur: Brun foncé
Odeur: Donnée non disponible

Numéro d'appel d'urgence: (800) 892-0099
Numéro de révision: 12

N° de la fiche signalétique: CAN-0307
Date de révision: 01-23-2018

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| Point d'éclair: | Sans objet |
| Masse volumique apparente: | 32 - 33 lb/ft ³ |
| pH: | 8 - 9 @ 25° C (1% w/v in water) |
| Solubilité: | Dispersible dans l'eau |

10. STABILITÉ ET REACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Stabilité chimique: | Stable à températures ambiantes normales. |
| Incompatibilité: | Acides forts et oxydants forts |
| Propriétés d'oxydation/réduction: | Aucune incompatibilité chimique en contact avec l'eau, le phosphate de monoammonium, le zinc, et le permanganate de potassium. |
| Risque d'explosion: | Présumé non explosif |
| Produits de décomposition dangereux: | Oxydes de sodium, de soufre et de phosphore |
| Conditions à éviter: | La chaleur et humidité élevées |

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Toxicité aiguë:

| | | | |
|---|--------------------------------------|-----------------------|------------|
| Toxicité orale LD ₅₀ (rats) | = 1,750 mg/kg | Catégorie de toxicité | III |
| Toxicité dermale LD ₅₀ (rats) | > 5,000 mg/kg | Catégorie de toxicité | IV |
| Toxicité par inhalation LC ₅₀ (rats) | > 2.27 mg/L | Catégorie de toxicité | IV |
| Irritation d'oeil (lapin) | Modérément irritant | Catégorie de toxicité | III |
| Une irritation de la peau (lapin) | Brève et / ou une irritation mineure | Catégorie de toxicité | IV |
| Sensibilisation de la peau (cobayes) | Non sensibilisant | Catégorie de toxicité | Sans objet |

CLASSIFICATION DES CANCÉROGÈNES

| Nom Chimique | IARC - Groupe 1 - (cancérogènes pour l'homme) | IARC - Groupe 2A (Probablement cancérogènes) | IARC - Group 2B (Peut-être cancérogènes) | NTP : |
|--------------|---|--|---|-------------------|
| Metconazole | No | No | No | N'est pas classée |
| Autres | No | No | No | N'est pas classée |

Toxicité de METCONAZOLE TECHNIQUE

SUBCHRONIQUE: (28 à 90 jours) les études sous-chroniques du fongicide de Metconazole techniques dans les rongeurs et les chiens ont indiqué les poids corporels diminués, le vacuolation et l'hypertrophie grasse du foie, les paramètres réduits de RBC, les niveaux accrus d'enzymes de foie de sérum, et les poids accrus de rate et de foie. Il n'y a aucune évidence pour le neurotoxicité ou l'immunotoxicité après traitement avec du fongicide de Metconazole technique. Le niveau le plus bas d'aucun-observable-effet (NOEL) était 2.5 mg/kg/jour.

CHRONIQUE/CANCÉROGÉNÉCITÉ: Dans une étude d'une année de chien, les effets produits techniques de fongicide de Metconazole sur l'histopathologie de foie, augmentent des enzymes et le saignement de foie de sérum/irritation dans l'appareil gastro-intestinal. Le NOEL était 11.1 mg/kg/jour. Dans une étude de deux ans chez les rats, les changements histologiques produits techniques de fongicide de Metconazole du foie, le rein et adrénal et probablement leucémie. Le NOEL pour cette étude était 4.8 mg/kg/jour. Dans une étude de dix-huit mois de souris, le compte accru de globule sanguin blanc, les enzymes accrues de foie de sérum a augmenté les poids de foie, changements histopathologiques du foie, la rate et les adénomes et les adénocarcinomes adrénal et accrus de foie ont été observés aux doses de 300 ppm ou plus haut. Le NOEL chez les souris était 4.8 mg/kg/jour. On pense que le mécanisme de la formation de tumeur de foie chez les souris est non approprié aux humains.

TOXICITÉ POUR LE DÉVELOPPEMENT: On a observé des effets maternels et foetaux chez les rats et les lapins traités avec du fongicide de Metconazole technique pendant la gestation. Le NOELs chez les rats et les lapins sont 16

et 20 mg/kg/jour, respectivement.

PROCRÉATION: Le fongicide de Metconazole technique a été examiné dans une étude de reproduction de rat de 2 générations. Aux doses maternellement toxiques des effets ont été notés sur le recyclage d'oestres, la taille de civière, la longueur de gestation et le poids corporel de chiot. Le NOEL était 10.6 mg/kg/jour.

MUTAGÉNICITÉ: Non considéré un risque génotoxique. Le négatif dans la mutation de gène analyse *in vitro*, dans *in vivo/in vitro* des analyses d'UDS et dans des analyses *in vivo* de micronoyau chez les souris. Positif dans une analyse *in vitro* d'aberration de chromosome en présence de S-9 mais non observée dans l'analyse *in vivo*.

Se reporter à la section 2 pour un résumé des effets sanitaires adverses potentiels en cas d'exposition à ce produit. Se reporter à la section 15 pour la réglementation concernant ce produit.

12. INFORMATION SUR L'ÉCOLOGIE

TOXICITÉ AVIAIRE:

Basé sur la désignation d'EPA, le fongicide de Metconazole technique est pratiquement non-toxique aux canards et légèrement au toxique de canard aux cailles. Les résultats d'essai incluent:

Oral LD₅₀ Cailles: 875 mg/kg
Dietary LC₅₀ Cailles: 1,057 mg/kg
Dietary LC₅₀ canard de canard: > 5,200 mg/kg

TOXICITÉ POUR LES ORGANISMES AQUATIQUES:

Basé sur la désignation d'EPA, le fongicide de Metconazole technique est modérément toxique pour pêcher et les invertébrés et fortement le toxique d'eau douce aux invertébrés marins. Les résultats d'essai incluent:

LC₅₀ (96 hr) Vairon de Fathead: 6.3 mg/L
LC₅₀ (96 hr) Truite arc-en-ciel: 2.2 mg/L
LC₅₀ (96 hr) Vairon de Sheepshead: 3.9 mg/L
LC₅₀ (48 hr) Magna de daphnie: 4.2 mg/L
LC₅₀ (96 hr) Crevette de Mysid: 0.75 mg/L
EC₅₀ (96 hr) Dépôt de Shell d'huître: 2.3 mg/L
EC₅₀ (72 hr) Algues vertes: 1.7 mg/L
EC₅₀ (96 hr) Algues bleu-vert: > 13 mg/L
EC₅₀ (96 hr) Diatomée d'eau doux: 0.0098 mg/L
EC₅₀ (96 hr) Diatomée marine: 1.7 mg/L
EC₅₀ (7 day) Lenticule: > 0.17 mg/L

TOXICITE POUR D'AUTRES ORGANISMES NON VISES:

Le contact LD₅₀ (96 heures) de V-10116 technique à l'abeille à miel est > 90 µg/abeille.

Information supplémentaire au sujet de l'environnement:

Ne pas appliquer directement dans l'eau, dans des zones où l'eau de surface est présent ou de zones intertidales ci-dessous niveau moyen de la marée haute. Ne pas contaminer l'eau lors du nettoyage de matériel ou la mise au rebut de l'équipement wash-eaux. Voir les instructions pour une utilisation sur étiquette du produit de prendre des précautions supplémentaires et des restrictions. La dérive et le ruissellement des zones traitées peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques dans l'eau à proximité des zones traitées.

13. MISE AU REBUT

L'UTILISATEUR DOIT ÉLIMINER TOUT PRODUIT NON UTILISÉ CONFORMÉMENT AUX DIRECTIVES DE

L'ÉTIQUETTE.

DISPOSITION DE RÉCIPIENT: Débarrassez-vous du récipient selon des conditions provinciales. Ne pas utiliser ce contenant. Récipient triple de rinçage (ou équivalent) promptement après vidange. Offre pour réutiliser, si disponible. Rendez le récipient peu convenable pour davantage d'usage.

MÉTHODES D'ÉLIMINATION: Consulter la réglementation en vigueur et les autorités locales pour les méthodes approuvées d'élimination de ce produit. Éliminer ce produit selon la réglementation applicable. Ne pas contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale lors de l'élimination. L'élimination de la perte et les récipients utilisés doivent être conformes à fédéral applicable, à l'état et aux règlements locaux. Ne rincez pas à l'eau de surface ou au réseau d'égouts sanitaire.

14. TRANSPORTATION INFORMATION

Appelation réglementaire pour le transport terrestre: Non réglementé pour le transport de sol domestique par U.S. DOT

Remarques: Aucune

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN 3077 Substance Dangereuse pour L'environnement, Solide, N.O.S. (Metconazole), 9, II, Polluant Marin

Remarques: Emballage unique et interne inférieur 5 L (liquid) ou 5 kg net (solides) exclus de la réglementation des Marchandises Dangereuses -- voir IATA Special Provision A197. Pour l'expédition U.S., Guide des Mesures D'urgence No. 171

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT : UN 3077 Substance Dangereuse pour L'environnement, Solide, N.O.S. (Metconazole), 9, II, Polluant Marin

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

RÉGLEMENTATION CANADIENNE

Catégorie de risque du SIMDUT: Ce produit a été classifié selon les critères de risque des règlements commandés de produits (CPR) et le fiche signalétique contient toute l'information exigée par le CPR.

Autres

LISTE EXTÉRIEURE DES SUBSTANCES - CANADA: Not listed/Not Determined

Se reporter aux sections 2 et 11 pour les informations concernant les risques sanitaires associés à l'exposition à ce produit.

Règlements relatifs aux pesticides: Tous les pesticides sont régis par la Loi sur les produits antiparasitaires. Par conséquent, les règlements présentés ci-dessous ne sont pertinents que lorsque les pesticides sont manipulés autrement que dans les applications normales des pesticides. Ceci inclut les rebuts résultant de la fabrication/de l'équipement, des déversements ou d'un mauvais usage des produits, et du stockage de grandes quantités de produits contenant des substances dangereuses ou extrêmement dangereuses.

RÈGLEMENTS PROVINCIAUX: Ce produit n'a déclenché aucun règlement provincial.

16. AUTRES RENSEIGNEMENTS

Raison de lémission: Avis et Re-publié. Pas de changements majeurs.

N° de la fiche signalétique: CAN-0307

Numéro d'homologation, Loi sur les produits antiparasitaires: 30928

Numéro d'appel d'urgence: (800) 892-0099
Numéro de révision: 12

N° de la fiche signalétique: CAN-0307
Date de révision: 01-23-2018

| | |
|------------------------------------|---|
| Numéro de révision: | 12 |
| Date de révision: | 01-23-2018 |
| Remplace la fiche émise le: | September 19, 2013 |
| Personne responsable: | Valent U.S.A. LLC, Corporate EH&S, (925) 256-2803 |

Les informations fournies dans cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) sont fournis de bonne foi et jugés exacts au moment de la préparation de la FDS. Toutefois, dans la mesure compatible avec la loi applicable, Valent Canada, Inc. et de ses filiales ou sociétés affiliées étendent aucune garantie, ne font aucune déclaration, et déclinent toute responsabilité quant à l'exactitude, la pertinence ou l'exhaustivité de ces informations. En outre, dans la mesure compatible avec la loi applicable, ni Valent Canada, Inc. ni aucune de ses filiales ou sociétés affiliées représente ou garantit que cette information ou le produit peuvent être utilisées sans enfreindre les droits de propriété intellectuelle d'autrui. Sauf dans la mesure un usage particulier et de l'information spécifique, sont expressément mentionnées sur l'étiquette du produit, il est de la responsabilité de l'utilisateur de déterminer la pertinence de cette information pour leur propre usage particulier de ce produit. Si nécessaire, contactez Valent Canada, Inc. pour confirmer que vous avez l'étiquette du produit le plus courant et le FDS.

La fiche de données de sécurité (FDS) sert à des fins différentes de celles et NE REMPLACE NI NE MODIFIE PMRA-APPROUVÉ (attachée et accompagnant le conteneur du produit). Cette FDS fournit des informations sur l'environnement pour les employeurs, les employés, les intervenants d'urgence et personnes manipulant de grandes quantités de produit dans des activités généralement de l'utilisation de produits de santé importante, la sécurité et.

L'étiquette du produit fournit des informations spécifiquement pour l'utilisation du produit dans le cours normal. Utilisation, le stockage et l'élimination des pesticides sont réglementés par la PMRA sous l'autorité de la *Pest Control Products Act* grâce à l'étiquette du produit. Tous classification nécessaire de danger et l'utilisation de précaution appropriées, le stockage et informations sur l'élimination est présentée sur cette étiquette ou l'étiquetage accompagnant le pesticide ou à laquelle référence est faite sur l'étiquette. Il est une violation du droit fédéral d'utiliser un PMRA-produit pesticide homologué de toute manière incompatible avec son étiquetage.

2018 Valent Canada Inc.